

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



23 juin 2021

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 23 juin 2021, à 9 h 30, par conférence téléphonique, en raison de la pandémie de la COVID-19 et de la déclaration d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Sont présents :

Kevin Maurice	Représentant de la ville de Brownsburg-Chatham
Scott Pearce	Maire du canton de Gore
Alain Giroux	Représentant du canton de Gore
Pierre Thauvette	Maire du village de Grenville
Thomas Arnold	Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Gabrielle Parr	Représentante du canton de Harrington
Carl Péloquin	Maire de la ville de Lachute
Howard Sauvé	Maire de la municipalité de Mille-Isles
Marc-Olivier Labelle	Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
Jason Morrison	Maire du canton de Wentworth

Sont également présents :

Marc Carrière	Directeur général et secrétaire-trésorier
Éric Pelletier	Directeur général adjoint
Renée-Claude L'Allier	Directrice Greffe et Affaires juridiques
Estelle Bédard	Coordonnatrice des ressources humaines et attachée de direction

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce, déclare la séance ouverte.

21-06-209

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil tenue le 14 avril 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil tenue le 29 avril 2021
5. Embauche d'un(e) technicien(ne) en génie civil, au sein du Service du génie et des cours d'eau de la MRC d'Argenteuil (contrat se terminant en décembre 2023)
6. Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres public et approbation de la grille d'évaluation et de pondération, en vue de l'octroi d'un mandat pour des services professionnels en évaluation foncière, dès janvier 2022
7. Déploiement d'Internet haute vitesse par fibre optique du projet Argenteuil Branchée - Phase III : octroi d'un mandat de services professionnels pour la conception détaillée et l'acquisition de permis en vue de la construction d'un réseau FTTH
8. Dépôt des états financiers audités de la MRC d'Argenteuil pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
9. Affectation de montants dans les prévisions budgétaires 2021 de la MRC d'Argenteuil provenant des surplus libres accumulés
10. Autorisation d'utiliser des signatures numériques sur les chèques
11. Soutien financier au projet de refonte du site internet de Tourisme Basses-Laurentides
12. Clôture de la séance d'ajournement

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-210

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE 14 AVRIL 2021

Proposé par monsieur le conseiller Carl Péloquin, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 14 avril 2021, soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-211

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE 29 AVRIL 2021

Proposé par monsieur le conseiller Howard Sauvé, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 29 avril 2021, soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-212

5- EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJETS EN GÉNIE CIVIL, AU SEIN DU SERVICE DE GÉNIE ET DES COURS D'EAU DE LA MRC D'ARGENTEUIL (CONTRAT SE TERMINANT EN DÉCEMBRE 2023)

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 14 avril 2021, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 21-04-133 afin d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à procéder à l'ouverture d'un poste contractuel de chargé de projets en génie civil au sein du Service de génie et des cours d'eau de la MRC (contrat jusqu'au 31 décembre 2023);

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, un comité de sélection formé du directeur général adjoint, monsieur Éric Pelletier, du directeur du Service du génie et des cours d'eau, monsieur Benoit Aubin et de la coordonnatrice des ressources humaines, madame Estelle Bédard, s'est vu confier le mandat de mener à bien le processus d'entrevues;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des entrevues tenues les 10 et 14 juin 2021, le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de monsieur François Gauvin-Rondeau, résident de Montréal, au poste de chargé de projets, au sein du Service de génie et des cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT que monsieur Gauvin-Rondeau détient un baccalauréat en génie civil de la Polytechnique Montréal, qu'il est candidat à la profession d'ingénieur (CPI) et qu'il cadre parfaitement avec le profil recherché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gabrielle Parr, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil procède à l'embauche de monsieur François Gauvin-Rondeau, à titre de chargé de projets, au sein de son Service de génie et des cours d'eau, pour un poste contractuel, à temps plein, se terminant le 31 décembre 2023;
2. QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Gauvin-Nadeau est fixée au 28 juin 2021;
3. QUE l'embauche de monsieur Gauvin-Rondeau est assortie d'une période de probation de 4 mois se terminant le 22 octobre 2021 et qu'il aura droit à la gamme d'avantages sociaux présentement en vigueur à la MRC d'Argenteuil après cette date, conditionnellement à la réussite de sa période de probation;
4. QUE la rémunération de monsieur Gauvin-Rondeau est établie à l'embauche selon l'échelon 2 de la classe salariale 3 de la Politique de rémunération de la MRC et qu'il n'y aura aucun changement d'échelon avant la fin de l'année 2021;
5. QU'au terme de sa période de probation, les conditions suivantes s'appliquent :
 - Participation au REER collectif de la MRC, à raison d'une contribution de 4 % de l'employeur et d'une contribution de 4 % de la part de l'employé;
 - Remboursement à l'employé d'une somme forfaitaire égale à 6 % de ses gains bruts réguliers, représentant la contribution de l'employeur au financement du programme d'assurances collectives;
 - Journées de maladie non utilisées monnayables, selon les conditions établies au Manuel de l'employé(e);
6. QUE la semaine régulière de travail soit établie à 35 heures réparties sur cinq jours, du lundi au vendredi;
7. QUE dès son embauche, monsieur Gauvin-Rondeau adhère obligatoirement au programme d'assurances collectives en vigueur à la MRC (assurance vie et assurance salaire);
8. QUE monsieur Gauvin-Rondeau puisse prendre deux (2) semaines de vacances à ses frais en 2021, lesquelles devront être autorisées au préalable selon le processus d'approbation des vacances en vigueur à la MRC;
9. QUE le coût du téléphone cellulaire personnel de monsieur Gauvin-Rondeau soit défrayé en partie par la MRC, au montant de 30 \$ mensuellement;
10. QUE les autres conditions de travail auxquelles est assujéti monsieur Gauvin-Rondeau (politiques, procédures et autres pratiques courantes) sont précisées dans le Manuel de l'employé(e) en vigueur à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur François Gauvin-Rondeau
Ressources humaines de la MRC d'Argenteuil

21-06-213

6- AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC ET APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION, EN VUE DE L'OCTROI D'UN MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil souhaite entreprendre un processus d'appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat pour des services professionnels en évaluation foncière, pour une période initiale de 3 ans, débutant le 1er janvier 2022, avec possibilité de prolongation pour 3 années supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, un cahier des charges a été conçu, incluant une grille d'évaluation et de pondération, conformément aux exigences du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la grille d'évaluation et de pondération a été présentée aux membres du conseil de la MRC d'Argenteuil lors d'une séance de travail tenue le 23 juin 2021;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la MRC de former un comité de sélection chargé de l'analyse des soumissions reçues à l'issue du processus d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Arnold, appuyé par monsieur le conseiller Howard Sauvé et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil approuve la grille d'évaluation et pondération conçue pour l'appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat pour des services professionnels en évaluation foncière, pour une période initiale de 3 ans, débutant le 1er janvier 2022, avec possibilité de prolongation pour 3 années supplémentaires;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à former le comité de sélection dont le mandat sera d'analyser les soumissions et d'émettre une recommandation au conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE PAR FIBRE OPTIQUE DU PROJET ARGENTEUIL BRANCHÉE - PHASE III : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DÉTAILLÉE ET L'ACQUISITION DE PERMIS EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU FTTH

21-06-214

7.1- APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA CONCEPTION D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES FTTH - ARGENTEUIL BRANCHÉE (VOLET ÉCLAIR II) - ARG-2021-FO-01 - REJET DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 25 novembre 2020, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 20-11-398, visant à autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à entreprendre le processus d'appel d'offres public relativement aux services professionnels en lien avec la conception d'un réseau de fibres optiques FTTH (Fiber to the home) pour la dernière phase (phase III) de déploiement d'Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que ladite résolution comportait également l'approbation par le conseil de la MRC de la grille de pondération et d'évaluation des soumissions et la délégation au directeur général, du pouvoir de désigner les membres du comité de sélection responsable d'évaluer les soumissions;

CONSIDÉRANT qu'un devis d'appel d'offres a fait l'objet d'une publication dans le système électronique d'Appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec, du 17 mai 2021 au 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT que, conformément aux termes de l'appel d'offres public, la date de clôture pour la réception des soumissions à la MRC d'Argenteuil était fixée au 7 juin 2021, à 10 h 00;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a été effectuée à la MRC d'Argenteuil, au 430 rue Grace à Lachute, le 7 juin 2021, à 10 h 01, en présence de deux (2) témoins;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a déposé une soumission à l'intérieur du délai prescrit, soit l'entreprise BC2 Tactique inc. ;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, constitué en vertu de la résolution numéro 20-11-398, a procédé à l'analyse de la soumission le 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 21.17 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) édicte la règle selon laquelle toute entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public, notamment les municipalités locales et les MRC du Québec, un contrat comportant une dépense égale ou supérieure aux seuils déterminés par le gouvernement du Québec, doit détenir une autorisation émise par l'Autorité des marchés publics (AMP);

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres de la MRC d'Argenteuil comportait une mention spécifique à cet effet;

CONSIDÉRANT que les documents de soumission déposés par BC2 Tactique inc. le 7 juin 2021 indiquaient que l'entreprise ne détenait pas l'autorisation de l'AMP, de contracter avec un organisme public;

CONSIDÉRANT que les documents de soumission déposés par BC2 Tactique inc. le 7 juin 2021 comportaient une copie de l'accusé de réception que l'AMP transmettait à BC2 Tactique en date du 15 décembre 2020, relativement à sa demande d'autorisation de contracter avec un organisme public;

CONSIDÉRANT que le 15 juin 2021, la MRC d'Argenteuil a communiqué avec le Service de l'admissibilité de l'AMP pour s'enquérir du statut de la demande de BC2 Tactique inc.;

CONSIDÉRANT que le même jour, l'AMP a transmis une réponse à la MRC indiquant que la demande était toujours sous analyse et que par conséquent, aucune lettre d'autorisation n'était encore émise par l'AMP;

CONSIDÉRANT que la LCOP est une loi d'ordre public et les règles relatives à l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public sont impératives;

CONSIDÉRANT que l'absence dans les documents de soumission de BC2 Tactique inc. de la lettre d'autorisation de l'AMP constitue une cause de non-conformité majeure entraînant le rejet de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle et RÉSOLU ce qui suit :

QU'en raison de l'absence dans les documents de soumission de la lettre d'autorisation de l'Autorité des Marchés publics (AMP), ce qui constitue une non-conformité majeure, le conseil de la MRC d'Argenteuil rejette la soumission déposée par l'entreprise BC2 Tactique inc., dans le cadre de l'appel d'offres public pour services professionnels concernant la conception d'un réseau de fibres optiques FTTH - Argenteuil Branchée (volet éclair II) - ARG-2021-FO-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-215

7.2- LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC INCLUANT L'INGÉNIEURIE ET LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES DU PROJET ARGENTEUIL BRANCHÉE (VOLET ÉCLAIR II), LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES DU PROJET RÉGIONS BRANCHÉES AINSI QUE L'APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION

CONSIDÉRANT que lors de sa séance d'ajournement tenue le 23 juin 2021, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté à l'unanimité la résolution numéro 21-06-214, afin de rejeter pour cause de non-conformité majeure, la soumission déposée le 7 juin 2021 par l'entreprise BC2 Tactique inc., dans le cadre de l'appel d'offres public pour services professionnels concernant la conception d'un réseau de fibres optiques FTTH (Fiber to the home) - Argenteuil Branchée (volet éclair II) - ARG-2021-FO-01;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter l'échéancier de septembre 2022 établi par le gouvernement du Québec pour compléter le déploiement d'Internet haute vitesse, le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à reprendre le processus d'appel d'offres public relatif aux services professionnels d'ingénierie pour la conception d'un réseau de fibres optiques FTTH - Argenteuil Branchée (volet éclair II);

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



CONSIDÉRANT que par souci d'efficacité et en raison d'un échéancier très serré, ce nouvel appel d'offres public portera également sur le volet construction du réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT que le projet de déploiement Régions Branchées, pour lequel la MRC d'Argenteuil a obtenu une aide financière du gouvernement du Québec le 21 mai 2020, est en phase de conception détaillée et d'obtention des permis d'attaches aux structures de soutènement;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a préparé une grille de pondération et d'évaluation, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la grille de pondération et d'évaluation a été présentée aux membres du conseil de la MRC lors d'une séance de travail tenue le 23 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Arnold, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et RÉSOLU ce qui suit :

1. QU'afin de rencontrer l'échéancier de septembre 2022 établi par le gouvernement du Québec pour compléter le déploiement d'Internet haute vitesse, le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à relancer un nouveau processus d'appel d'offres public incluant l'ingénierie et la construction du réseau de fibres optiques du projet Argenteuil Branchée (volet éclair II) et la construction du réseau de fibres optiques du projet Régions Branchées;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil approuve la grille d'évaluation et de pondération, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier;
3. QUE le directeur général et secrétaire-trésorier constitue un comité de sélection chargé de l'étude des soumissions pour ledit appel d'offres public, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

voir Annexe 1

21-06-216

8- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE LA MRC D'ARGENTEUIL POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

9- AFFECTATION DE MONTANTS DANS LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA MRC D'ARGENTEUIL PROVENANT DES SURPLUS LIBRES ACCUMULÉS

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté, le 25 novembre 2020, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 prévoyant des revenus et des dépenses de 13 269 070 \$ (résolutions numéros 20-11-370, 20-11-371 et 20-11-372);

CONSIDÉRANT qu'une municipalité régionale de comté (MRC) a l'obligation d'adopter annuellement des prévisions budgétaires équilibrées;

CONSIDÉRANT que dans les prévisions budgétaires 2021 de la MRC d'Argenteuil, il fut prévu d'affecter un montant de 306 200 \$ provenant des soldes non utilisés en 2020, lesquels étaient destinés à divers projets non terminés ou non débutés au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que lors de la préparation des états financiers 2020, on constate que c'est un montant de 386 151.29 \$ qui était requis en raison des projets réellement complétés avant la fin de l'exercice financier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle et RÉSOLU ce qui suit :

QUE, de manière à tenir compte des projets complétés pour l'année se terminant le 31 décembre 2020, le conseil de la MRC d'Argenteuil demande au directeur général et

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



secrétaire-trésorier d'affecter, à l'exercice financier 2021 de la MRC, un montant de 386 151.29 \$ en provenance des surplus accumulés libres, lequel se décline comme suit:

Origine des fonds		
55-990-00-300	Surplus accumulé libre – Administration	-386 151.29 \$
Destination des fonds		
03-300-01-130	Affectation surplus (réservé) – Administration générale	33 893.99 \$
03-300-01-220	Affectation surplus (réservé) – Sécurité publique	2 800.00 \$
03-300-01-452	Affectation surplus (réservé) – Hygiène du milieu	66 371.17 \$
03-300-01-610	Affectation surplus (réservé) – Aménagement du territoire	95 268.81 \$
03-300-01-621	Affectation surplus (réservé) – Développement économique	9 275.00 \$
03-300-01-622	Affectation surplus (réservé) – Développement touristique	33 253.35 \$
03-300-01-623	Affectation surplus (réservé) – Promotion économique	21 355.14 \$
03-300-01-690	Affectation surplus (réservé) – Forêt	7 500.00 \$
03-300-01-701	Affectation surplus (réservé) – Loisirs	26 557.13 \$
03-300-01-701	Affectation surplus (réservé) – Vélo route	24 533.63 \$
03-300-01-702	Affectation surplus (réservé) – Politique culturelle	32 193.40 \$
03-300-02-702	Affectation surplus (réservé) – Projets culturels	33 149.67 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- AUTORISATION D'UTILISER DES SIGNATURES NUMÉRIQUES SUR LES CHÈQUES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11- SOUTIEN FINANCIER AU PROJET DE REFONTE DU SITE INTERNET DE TOURISME BASSES-LAURENTIDES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

21-06-217

12- CLÔTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par madame la conseillère Gabrielle Parr, appuyée par monsieur le conseiller Alain Giroux et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente séance soit levée à 10 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Scott Pearce
Préfet

Marc Carrière
Directeur général et secrétaire-trésorier

Annexe 1
(point 8 de la séance d'ajournement du 23 juin 2021)

Dépôt des états financiers audités de la MRC d'Argenteuil pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

Madame Isabelle Boyer, c.p.a., de la firme Joly CPA inc. de Saint-Sauveur, a présenté aux membres du conseil le rapport financier de la MRC d'Argenteuil pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et a rendu disponible le rapport à tous les membres du conseil de la MRC sur la plateforme sans papier.

À la lecture des états financiers, on constate des excédents (déficits) de revenus nets pour l'exercice financier 2020 et précisés par projet, comme suit:

243 108 \$	surplus d'exercice financier 2020 pour l'administration générale
386 151 \$	surplus d'exercice financier 2019 constituant un revenu réservé pour l'administration générale.
629 259 \$	SOUS-TOTAL
-35 893 \$	un déficit d'exercice constituant un revenu réservé pour la SOCOM
24 765 \$	un surplus d'exercice constituant un revenu réservé pour les parcs industriels
40 619 \$	un surplus d'exercice pour le transport adapté
61 573 \$	un surplus d'exercice pour le transport collectif
-3 445 \$	un déficit d'exercice pour le transport interurbain
-37 616 \$	un déficit d'exercice réservé au Fonds local d'investissement
2 538 \$	un surplus d'exercice réservé au Fonds local de solidarité
-643 540 \$	Un déficit d'exercice pour Fibre Argenteuil (organisme contrôlé)

Au 1^{er} janvier 2021, les surplus de la MRC d'Argenteuil s'élèvent à :

Total	Affecté à 2021	Libre	
964 879 \$	235 000 \$	729 879 \$	Administration
318 578 \$	163 363 \$	155 215 \$	SOCOM (surplus réservé)
140 105 \$	25 000 \$	115 105 \$	Parcs industriels (surplus réservé)
101 811 \$	14 700 \$	87 111 \$	Transport adapté (surplus réservé)
163 985 \$	25 000 \$	138 985 \$	Transport collectif (surplus réservé)
9 527 \$	0 \$	9 527 \$	Transport interurbain (surplus réservé)
25 691 \$	0 \$	25 691 \$	Centre multisport
836 562 \$	0 \$	836 562 \$	Fonds local d'investissement (surplus réservé)
21 064 \$	0 \$	21 064 \$	Fonds local de solidarité (surplus réservé)
-1 202 380 \$	0 \$	-1 202 380 \$	Fibre Argenteuil (organisme contrôlé)
1 379 822 \$	463 063 \$	916 759 \$	SOUS-TOTAL
7 451 870 \$	0 \$	7 451 870 \$	Immobilisations (INVESTISSEMENTS)
8 831 692 \$	463 063 \$	8 368 629 \$	TOTAL